



DE NOUVEAUX AVANTAGES EXCLUSIFS POUR LES MEMBRES DE L'AQIC GRÂCE À UN PARTENARIAT AVEC LA FIRME D'AVOCATS ET NOTAIRES DUNTON RAINVILLE

Québec, le 3 octobre 2024 – L'industrie québécoise du chanvre et du cannabis fait face à de nombreux enjeux qui lui sont propres et à des questions juridiques complexes, que ce soit au niveau des réglementations, des transactions et contrats commerciaux ou de l'obtention de permis. Grâce à un partenariat avec le cabinet Dunton Rainville, les membres de l'Association québécoise de l'industrie du chanvre et du cannabis (AQIC) ont maintenant à portée de main des avocats et notaires de premier plan pour les accompagner et les conseiller.

Une adresse courriel et un numéro de téléphone dédiés

En effet, c'est par l'intermédiaire d'une adresse courriel dédiée et d'une ligne téléphonique exclusive que les membres de l'AQIC pourront entrer en contact directement et rapidement avec des professionnels chevronnés. Ces informations de contact seront disponibles au sein de l'espace membres, sur le site AQIC.ca, dans l'onglet des avantages membres, où figurent déjà bon nombre de précieux outils pour les entrepreneurs du secteur.

Des prix réduits pour les membres de l'AQIC qui cherchent un accompagnement juridique

Les membres de l'AQIC bénéficient également de taux horaires réduits pour les services juridiques de Dunton Rainville, de tarifs avantageux pour certains types de mandats, notamment en droit commercial, d'un crédit annuel pour une consultation juridique gratuite ou à tarif réduit et des formations exclusives sur les enjeux juridiques entourant le cannabis.

Avec ce nouvel avantage exclusif, l'AQIC continue de trouver des moyens concrets d'aider les entrepreneurs du secteur à obtenir tout le succès qu'ils méritent en affaires, que ce soit au Québec, au Canada ou à l'international. Ce qui est d'autant plus important aujourd'hui alors que le marché légal mondial du cannabis s'agrandit chaque jour et que les enjeux juridiques deviennent de plus en plus complexes.

À propos de Dunton Rainville

L'une des plus importantes firmes juridiques au Québec, Dunton Rainville est un cabinet regroupant plus de 270 personnes, dont quelque 125 avocats, notaires et conseillers en relations de travail. Avec des bureaux à Montréal, Laval, dans l'agglomération de Longueuil, Joliette, Saint-Jérôme, Saint-Jean-sur-Richelieu et Sherbrooke, leurs services sont dispensés pour leurs clients partout à travers le Québec. Leurs professionnels possèdent une expertise de pointe et le cabinet agit dans tous les domaines requérant des services juridiques, plus particulièrement en affaires commerciales, bancaires et immobilières, en droit du travail, de l'emploi et immigration, en droit public, administratif, municipal, scolaire et de la santé, ainsi qu'en droit civil, des assurances, de construction et familial.

À propos de l'AQIC

Composée de plus de 100 entreprises membres, l'Association québécoise de l'industrie du chanvre et du cannabis est la porte-parole de l'industrie avec les gouvernements et les parties prenantes. Elle propose bon nombre d'avantages et d'outils exclusifs au Canada à ses membres afin de leur permettre de développer leurs affaires et de prospérer. Cela, tout en respectant le cadre réglementaire et en visant l'atteinte des objectifs de santé et de sécurité publiques visés par la légalisation du cannabis, soit la réduction des méfaits associés à la consommation par l'offre de produits de qualité soumis à de rigoureux contrôles et la redirection de l'achat de cannabis vers l'économie licite. Elle a aussi pour mission de démystifier le cannabis et le chanvre et de démontrer leur plein potentiel, que ce soit pour des utilisations récréatives, culinaires, environnementales ou industrielles, par exemple.

Pour de plus amples informations, consultez le site : aqic.ca.

- 30 -

Demandes médias et services aux membres

Caroline Shevlin
Coordonnatrice
Association québécoise de l'industrie du cannabis (AQIC)
Téléphone : 514 834-9233
Courriel : info@aqic.ca